

**Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 18 Novembre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie à Monsieur le Ministre des Finances.

Le règlement européen sur l'intelligence artificielle, dénommé « AI act », a été adopté en 2024 et contient un nombre conséquent de nouvelles obligations pour les entreprises.

Dans ce contexte, **je souhaiterais discuter, dans le cadre d'une question élargie, quelle est l'appréciation du Gouvernement concernant l'impact du règlement sur l'intelligence artificielle sur la place financière.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Laurent Mosar

Député